depot 3417 .
du - 4 NOV. 2010

ABDX
Société par Actions Simplifiée au capital de 105.000 Euros
Siège Social : ZAC des Montagnes IV – 16430 CHAMPNIERS
385 198 569 RCS ANGOULEME

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
EN DATE DU 1er SEPTEMBRE 2010

L'an deux mille dix et le 1er septembre à 14 heures 30,

Monsieur Franck PIGEON, Gérant de la société HOLDING FP, Président de la société PIGEON HOLDING – SAS au capital de 423.940 € - 469 route du Médoc – 33520 BRUGES – 459 200 150 RCS BORDEAUX, cette dernière venant de procéder à l'acquisition de la totalité des 7.000 actions composant le capital social de la société **ABDX**, a pris les décisions suivantes concernant les questions relatives à l'ordre du jour ci-après :

- Démission du Président,
- Nomination d'un Président,
- Fixation de ses pouvoirs et de sa rémunération,
- Pouvoirs à donner.

La SARL CABINET ROBERT, commissaire aux comptes titulaire de la société, a été informé des décisions envisagées.

DEMISSION DU PRESIDENT – NOMINATION D'UN NOUVEAU PRESIDENT

L'associée unique, prenant acte de la démission, à effet de ce jour, de Monsieur Denis GIBAUD de ses fonctions de Président, décide de nommer en remplacement de ce dernier, la société PIGEON HOLDING– SAS au capital de 423.940 € - 469 route du Médoc – 33520 BRUGES – 459 200 150 RCS BORDEAUX, pour une durée indéterminée.

FIXATION DES POUVOIRS ET DE LA REMUNERATION DU PRESIDENT

L'associée unique décide que la société PIGEON HOLDING, Président, exercera ses pouvoirs conformément à l'article 13 des statuts.

En outre, l'associée unique décide que la rémunération du Président en contrepartie de l'exercice de ses fonctions sera fixée ultérieurement.

Elle pourra, le cas échéant, être englobée dans la rémunération plus générale des prestations de services effectuées par la société PIGEON HOLDING au profit de ses filiales.

Toutefois, le Président aura droit dès à présent et sur justificatifs, au remboursement des frais de représentation et de déplacement qu'il exposera dans l'exercice de ses fonctions.

NOM COMMERCIAL

L'associée unique décide d'adopter comme nom commercial de la société, le nom « Groupe PIGEON ».

POUVOIRS A DONNER

L'associée unique donne tous pouvoirs au Cabinet LANGE ET DE GALZAIN – Avocats - Le Montesquieu-19 avenue du Président JF Kennedy – 33704 MERIGNAC à l'effet pour ce dernier d'effectuer toutes les formalités de publicité requises auprès du Centre de Formalités des Entreprises et du Greffe du Tribunal de Commerce du siège social.

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Un exemplaire de cette décision sera communiqué au Président pour la mise à jour du registre des délibérations.

